

Plus de 2,4 milliards d'euros en faveur du climat

Le Groupe AFD a autorisé en 2013 l'engagement de **2,427 milliards d'euros** de financements « climat » correspondant à une participation au financement de 77 projets de développement ayant des co-bénéfices en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Ce niveau d'engagement est stable par rapport à 2012. Ceci porte à près de 15 milliards d'euros le total des autorisations d'engagements du Groupe AFD ayant un co-bénéfice « climat » sur la période 2005-2013.

Avec 2,15 Md€ d'autorisations d'engagement « climat » dans les pays en développement ⁽¹⁾ en 2013, l'AFD atteint un niveau de 47% (48% en 2012) d'octrois « climat », proche de son objectif annuel de 50% ⁽²⁾. Ce niveau correspond à une hausse en valeur de 4% par rapport à 2012 (2,06 Md€).

L'activité « climat » de l'AFD a été particulièrement élevée dans la zone Asie (827 M€ et 73% des octrois globaux dans la zone) mais également cette année dans la zone Afrique sub-saharienne qui a à la fois augmenté sa participation en valeur (606 M€ contre 289 M€ en 2012) et en pourcentage (34% des octrois globaux dans la zone contre 22% en 2012), en ligne avec une progression globale de l'activité AFD dans la zone.

Avec 265 M€ d'autorisations de financement « climat », Proparco atteint un niveau de 26% de son activité totale en 2013 (32% en 2012) légèrement inférieur à l'objectif de 30%. Ces financements ont en particulier contribué à des programmes privés d'énergie renouvelable dans le monde, plus particulièrement en Afrique sub-saharienne et en Amérique Latine.

Les autorisations d'engagement du Groupe en faveur de l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) atteignent 1785 M€. L'activité « atténuation » est essentiellement centrée sur le développement des énergies renouvelables ainsi que sur l'efficacité énergétique mais la part des financements accordés à des projets de transports urbains durable reste significative. La majorité de ces financements se concentrent en Asie, suivie de l'Afrique sub-saharienne et de l'Amérique latine. Les octrois dans le domaine de l'adaptation ont connu une forte hausse cette année, atteignant 518 M€, soit +254% par rapport à 2012. Cette hausse est essentiellement due à l'octroi de plusieurs financements importants en Asie et en Afrique sub-saharienne, sur prêts, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pluvial. Enfin, il est à noter que l'activité « climat » réalisée au travers d'appuis budgétaires nationaux, territoriaux ou sectoriels a représenté 13% de l'activité « climat » du Groupe en 2013.

(1) Par ailleurs, 12 M€ de financements « climat » ont été octroyés dans l'Outre-mer français.

(2) Ce ratio est calculé sur la base des octrois annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales (ABG), mécanisme de désendettement (C2D), garanties et sous-participation Proparco (qui sont inclus dans les engagements Proparco).

Les trois piliers de la stratégie climat du Groupe AFD :

1 Engagement financier

Le Groupe AFD s'est engagé, sur la période 2012-2016, à atteindre un niveau important d'activité climat :

- > **50%** de l'activité de l'AFD dans les pays en développement
- > **30%** de l'activité de Proparco (filiale secteur privé) dans les pays en développement

Pour l'AFD ces objectifs sont déclinés par géographie : 70 % dans les zones Asie et Amérique Latine, 50% dans la zone Méditerranée et 30% en Afrique subsaharienne.

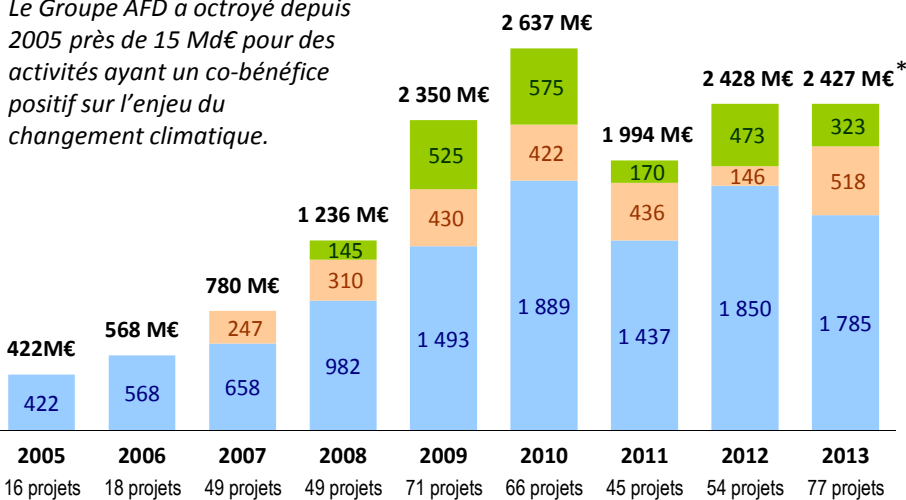
2 Estimation d'impact des projets

Le Groupe AFD a mis en place une procédure systématique d'évaluation de l'empreinte carbone des projets financés par l'AFD et Proparco dans les pays en développement. Tous les projets en financement directs (hors appuis budgétaires, intermédiation financière et renforcement de capacité) ayant un impact significatif et quantifiable en termes d'émissions de gaz à effet de serre (à la hausse ou à la baisse) doivent faire l'objet d'une analyse ex-ante de leur bilan carbone.

3 Sélectivité des interventions

L'impact des projets en terme d'émission de gaz à effet de serre est pris en compte à travers l'application d'une grille de sélectivité qui peut conduire à écarter certains projets de l'éligibilité aux financements de l'AFD en fonction du mandat de l'AFD, du niveau de développement des pays, de sa politique climat et de l'empreinte carbone du projet. Cette grille distingue 3 catégories : projet d'atténuation ou à impact négligeable, projet émissif ou projet fortement émissif.

Le Groupe AFD a octroyé depuis 2005 près de 15 Md€ pour des activités ayant un co-bénéfice positif sur l'enjeu du changement climatique.

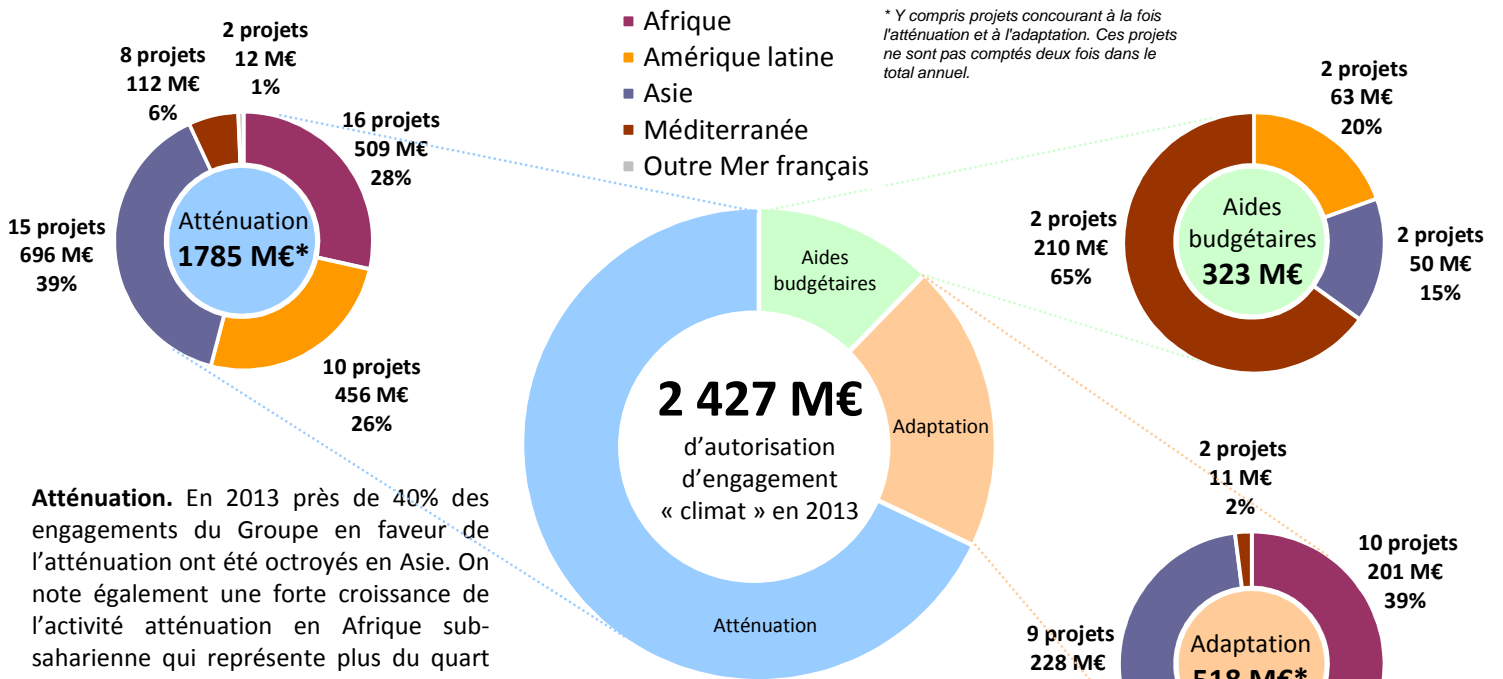


Légende :

- Financements aides budgétaires
- Financements adaptation
- Financements atténuation

* Certains projets contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation, le total annuel des financements climat n'est pas égal à la somme des trois catégories de projets climat.

Répartition géographique des octrois « climat » du Groupe AFD en 2013



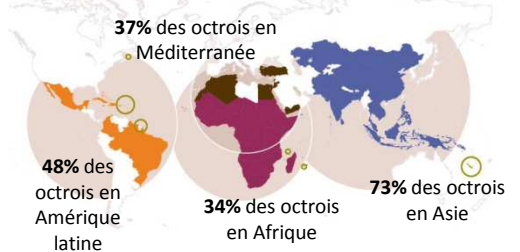
Atténuation. En 2013 près de 40% des engagements du Groupe en faveur de l'atténuation ont été octroyés en Asie. On note également une forte croissance de l'activité atténuation en Afrique subsaharienne qui représente plus du quart des engagements du groupe sur cette thématique. Cette hausse s'explique en partie par l'octroi de financements d'un montant important dans les secteurs des transports et de l'efficacité énergétique des lignes de transmission et distribution d'électricité. L'activité atténuation de l'AFD en Amérique latine est renforcée par les financements octroyés par Proparco dans la région, qui a participé directement ou via des lignes de crédit ou fonds d'investissements à plusieurs projets d'énergie renouvelable (notamment solaire et éolien).

Adaptation. L'activité « adaptation » aux effets du dérèglement climatique a concerné majoritairement l'Afrique subsaharienne et l'Asie. La Méditerranée,

traditionnellement région destinataire d'importants financements en matière de gestion et préservation de la ressource en eau, a été pénalisée cette année par le contexte économique et social dans certains pays de la zone. Enfin, les projets d'adaptation en Amérique latine ont connu une forte hausse, portée notamment par l'octroi de plusieurs lignes de crédit ayant en partie un co-bénéfice en matière d'adaptation.

Aides budgétaires. Les appuis budgétaires en 2013 ont bénéficié en majorité à la Méditerranée (65% des octrois), mais également à l'Amérique latine et à l'Asie, aussi bien en matière d'atténuation que d'adaptation.

Sur le périmètre de l'AFD (hors Proparco), les projets climat représentent en 2013 :

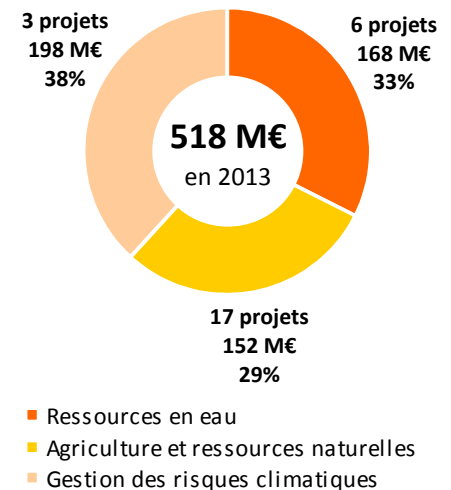


Financements contribuant à l'adaptation au changement climatique

Traditionnellement dominée par la préservation et la **gestion des ressources en eau**, la répartition sectorielle des engagements financiers d'adaptation au changement climatique est cette année plus équilibrée. Ainsi, 2013 se caractérise par l'octroi de plusieurs financements importants pour des projets de **drainage pluvial en milieu urbain** en Afrique équatoriale (« gestion des risques climatiques ») et d'**irrigation maîtrisée** en Asie du sud-est (« agriculture »). A noter par ailleurs que les projets d'adaptation dans le domaine agricole sont les plus nombreux (65% du total). En particulier, cette année a été marquée par l'octroi de plusieurs financements en Afrique subsaharienne et en Haïti dans le cadre de la « FISONG », Facilité d'innovation pour les

ONG, consacrée en 2013 aux « pratiques innovantes agricoles et adaptation au changement climatique ». Cette année a également vu l'octroi d'un financement de 2M€ pour un projet de **gestion intégrée des zones côtières** de plusieurs îles du Pacifique sud, dans l'objectif de maintenir ou d'améliorer la résilience de ces écosystèmes fragiles face au changement climatique. Enfin, au-delà du financement de projets, l'AFD a poursuivi en 2013 son travail relatif à l'analyse et à **l'intégration des effets attendus du changement climatique dans le cycle d'instruction des projets** qu'elle finance, avec pour objectif à terme d'être en mesure de mieux caractériser les enjeux de vulnérabilité climatique et d'identifier, le cas échéant, des options d'adaptation

pertinentes pour certains projets significativement à risque.



Financements contribuant à l'atténuation du changement climatique

Le soutien aux énergies renouvelables (toutes technologies confondues) et à l'efficacité énergétique est, en 2013, pour la première fois majoritairement financé par l'intermédiaire de **lignes de crédit bancaires** (au nombre de 22), qui ont représenté plus de 32% de l'activité atténuation du groupe avec 568 M€, dont 122 M€ via Proparco. Cette année, l'AFD a innové en développant des lignes de crédit climat dans d'autres secteurs que les traditionnels domaines d'application de cet instrument que sont la production d'électricité ou l'industrie, via des montages impliquant par exemple des banques ciblant le financement des collectivités locales au Brésil ou le secteur agricole et forestier au Mexique.

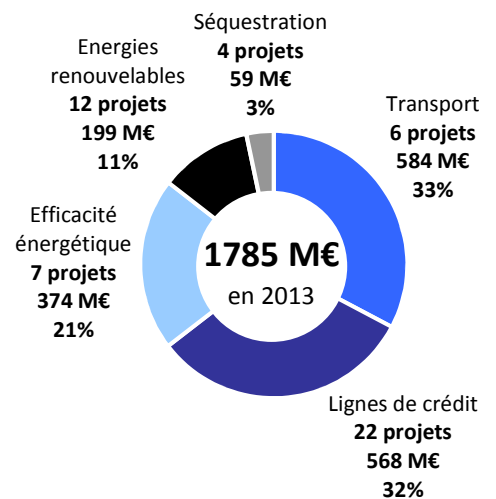
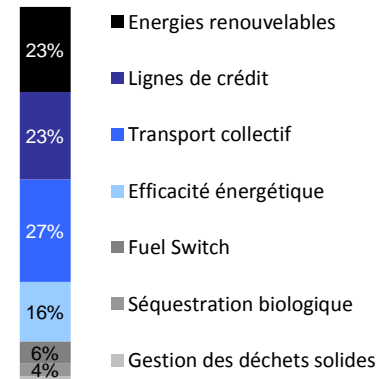
Le financement direct de projets d'énergies renouvelables représente cette année 11% des engagements du Groupe en faveur de l'atténuation avec 199 M€, dont 94 M€ via Proparco. Il s'agit principalement de projets solaires photovoltaïques (Burkina Faso et Chili), éoliens (Turquie, Kenya et Honduras) ou de biomasse (en Asie du sud-est). L'AFD a également octroyé un financement à deux projets biomasse et biocarburant en Chine.

Avec 374 M€, les projets de **promotion de l'efficacité énergétique** ont représenté 21% de l'activité atténuation du Groupe en 2013. Il s'agit principalement de projets de modernisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité en Indonésie, au Kenya ou en Tanzanie, et de projets de réhabilitation de système d'adduction d'eau au Sri Lanka.

On assiste depuis plusieurs années à une montée en puissance des projets de **transport collectif** dans les engagements « climat » de l'AFD. Ces projets ont ainsi représenté en 2013 une part importante de l'activité atténuation du Groupe (6 projets pour 584 M€, soit 33% du total atténuation). Il s'agit de projets de transport ferrés urbains ou inter-urbain au Brésil, au Maroc ou encore en Inde.

Les montants consacrés à l'atténuation dans **les domaines de l'agriculture et de la forêt** restent cette année encore modestes, en représentant 59 M€ (stable par rapport à l'année dernière) au travers de 4 projets d'aménagements forestiers dans le bassin du Congo ou de restauration de zones humide en Chine.

Répartition sectorielle des montants consacrés à l'atténuation (2005 à 2013)

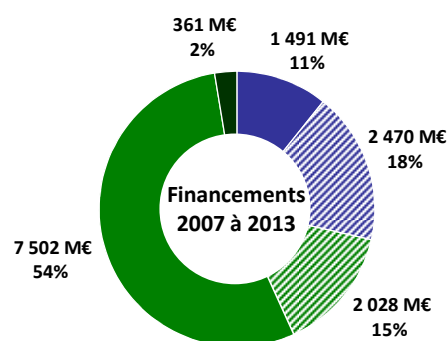
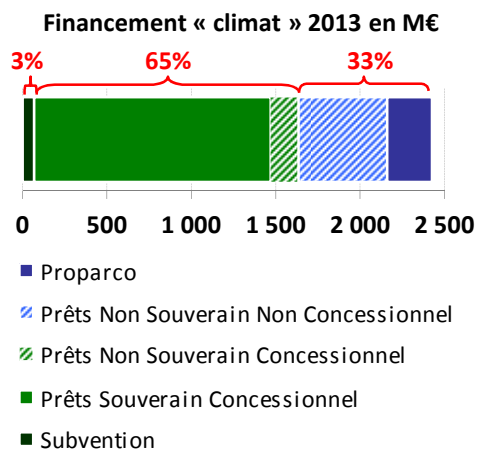


-3,2 millions tCO₂eq/an

Une procédure systématique d'analyse de l'empreinte carbone des projets en financement direct a été mise en place en 2011. Elle prévoit, dès l'identification d'un projet, un classement en fonction de son impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la réalisation d'un bilan des émissions dès lors que cet impact est significatif et mesurable. Ce bilan est réalisé par les équipes de l'AFD, selon une méthodologie normée, disponible sur le site internet du Groupe⁽¹⁾ avec l'aide d'un outil de calcul ad-hoc. En 2013, 36 projets du Groupe AFD ont fait l'objet d'un bilan carbone significatif et calculable ex-ante : 17 opérations émissives et 19 conduisant à réduire les émissions de GES. Cette analyse nous permet d'estimer que les projets d'atténuation co-financés par le Groupe en 2013 devraient permettre d'éviter l'émission de 3,2 MtCO₂eq par an tout au long de leur durée de vie (hors lignes de crédit).

(1) <http://climat.afd.fr>

Instruments mobilisés par le Groupe en 2013 pour le financement des projets « climat »



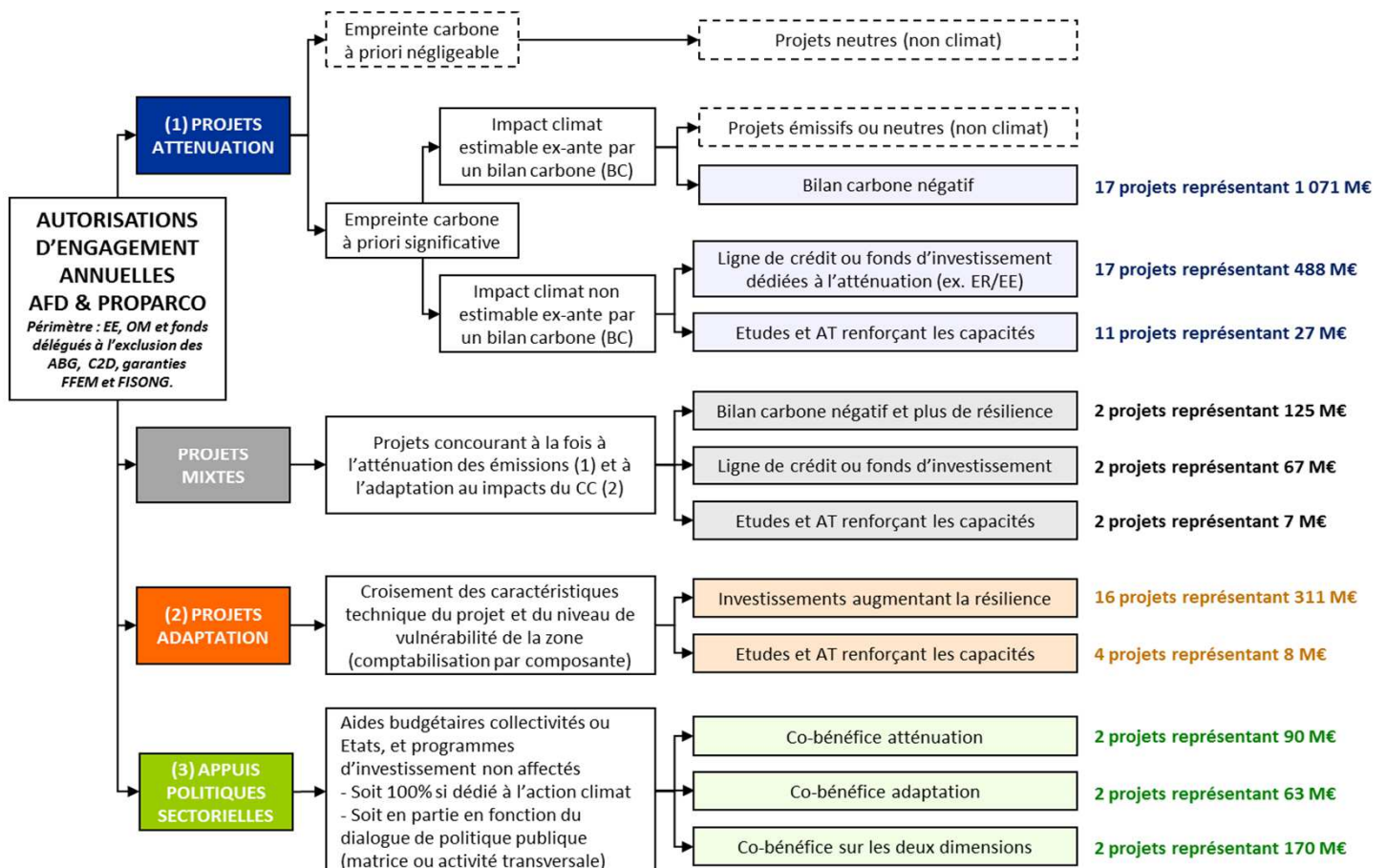
Comme chaque année, près des deux tiers des financements « climat » du Groupe sont des **prêts concessionnels** (souverains ou non souverains), soit 1566 M€ en 2013. Le niveau d'activité « climat » du Groupe financée au travers d'instruments **non concessionnels** et non-souverains, à destination du secteur privé mais également des collectivités locales, reste donc stable en proportion et représente 792 M€ cette année. A noter cependant une légère diminution en volume de la contribution de Proparco comparée à l'an dernier, compensée par une hausse des financements non souverains de l'AFD. Les **subventions** (y compris celles issues de la mobilisation de ressources externes, essentiellement européennes, déléguées à l'AFD) représentent une part relativement modeste des engagements climat du groupe, mais restent essentielles car elles permettent de financer un nombre élevé de projets innovants ou d'accompagner par de l'assistance technique des financements sous forme de prêts.

Méthode de comptabilisation

Le suivi de l'activité « climat » du Groupe AFD repose sur une revue systématique au cours du processus d'instruction des concours octroyés par l'AFD et Proparco au regard de leur impact climat. Sont qualifiés de « climat » par l'AFD, les projets de développement ayant un ou plusieurs des trois types de co-bénéfices suivant sur l'enjeu climatique.

<p>Atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou séquestration de carbone</p>	<p>Un projet concourt à l'atténuation lorsque les réductions d'émissions qu'il engendre sont supérieures aux émissions qu'il génère sur sa durée de vie. Un projet est comptabilisé « climat / atténuation » dès lors que : (1) soit l'estimation de son empreinte carbone démontre qu'il réduit ou évite (pour les projets d'énergies renouvelables) des émissions de GES ; (2) soit si l'empreinte carbone n'est pas estimable au moment de l'autorisation d'engagement, ce financement est dédié à des actions concourant à l'atténuation (étude, renforcement de capacité et ligne de financements bancaires intermédiaires en faveur de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique).</p>
<p>Adaptation au changement climatique</p>	<p>Sont considérés comme concourant à l'adaptation, les projets (ou composantes de projets) permettant de limiter la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences des changements climatiques. Pour qu'un projet soit comptabilisé « climat / adaptation », il faut donc que l'analyse démontre que ce dernier contribue potentiellement à diminuer une vulnérabilité au changement climatique identifiée dans la zone du projet. Pour ce faire est menée une analyse croisant (i) l'étude des vulnérabilités au changement climatique de la géographie du projet avec (ii) un examen des activités prévues par le projet à la lumière d'une liste positive d'actions pouvant contribuer à réduire une vulnérabilité ou concourir à renforcer la résilience des populations, des biens ou des écosystèmes au changement climatique.</p>
<p>Soutien à la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique</p>	<p>Pour les appuis budgétaires et aides sectoriels, trois possibilités de comptabilisation existent : (1) Les appuis budgétaires spécifiquement dédiés au climat (prêts climat ou appuis aux plans climat nationaux) sont comptabilisés à 100% ; (2) Pour les autres aides budgétaires sectorielles ou à destination des collectivités locales, la méthodologie adoptée vise à rendre compte de la teneur du dialogue politique et sectoriel entretenu avec la contrepartie (suivi d'indicateurs partagés) et des impacts en matière de lutte contre le changement climatique de l'approche intégrée que celui-ci promet. Cette méthode est fondée sur une comptabilisation au prorata des indicateurs de suivi « climat » par rapport à l'ensemble des indicateurs de la matrice de suivi de la politique publique mise en œuvre, et est adossée à une liste positive d'actions dont on estime qu'elles ont un co-bénéfice climat de par leur nature; (3) En l'absence d'indicateurs, normés et partagés avec la contrepartie, de suivi de sa politique publique, est ouverte la possibilité de valoriser à hauteur de 40% le financement apporté sous condition de l'existence d'une activité transversale « climat » permettant d'appréhender la dynamique sous-jacente à l'action de la collectivité ou de l'Etat.</p>

Cartographie 2013 des projets « climat »



Pour plus d'informations sur les engagements, les activités « climat », les méthodologies de comptabilisation et de mesure d'impact du Groupe AFD, vous pouvez vous référer à la partie « climat » du site internet de l'AFD : <http://climat.afd.fr>